

Observatoire

Regards croisés

Exploitation
de l'enquête
sur les
alternants
sortants



Sommaire

p. 04 ➤ **SYNTHÈSE**

p. 05 ➤ **PARTIE 1**
Quels objectifs ?
Quelle méthode ?

p. 07 ➤ **PARTIE 2**
Qui sont les alternants
interrogés ?

p. 11 ➤ **PARTIE 3**
Quelles étapes en amont
de l'alternance ?

p. 21 ➤ **PARTIE 4**
Comment s'est déroulée
l'alternance ?

p. 32 ➤ **PARTIE 5**
Quelles suites
à l'alternance ?

p. 35 ➤ **PARTIE 6**
Quelle satisfaction ?
Quels retours d'expérience ?

Synthèse



En amont de l'alternance

- Une bonne connaissance des métiers en amont de leur formation (exprimé par 82% des alternants)
- Un choix de formation guidé avant tout par l'attrait des métiers (pour près de 2/3 des alternants), alors que l'alternance est privilégiée pour son aspect professionnalisant.
- La proximité/localisation, un facteur évoqué par les alternants dans le choix de leur organisme de formation mais également de leur entreprise. Dans le choix de l'entreprise, « les missions proposées » et les « conditions de travail » ont également été mis en avant par les alternants.
- Les recherches sur internet, canal utilisé par plus de 2 alternants sur 5 pour se renseigner sur leur formation.
- Les candidatures spontanées et l'entourage sont, en revanche, les moyens privilégiés par les alternants pour trouver une entreprise.
- Plus de 3 alternants sur 5 n'ont reçu aucune aide pour la réalisation des démarches en lien avec la formation en alternance.



Pendant l'alternance

- Un temps de trajet moyen de 42 minutes pour se rendre à son organisme de formation et de 26 minutes pour se rendre en entreprise.
- Environ un alternant sur deux dispose d'un véhicule pour se rendre à son entreprise ou à son organisme de formation.
- Près d'un alternant sur 4 a déclaré avoir rencontré des difficultés dans le financement de sa vie quotidienne.
- Près d'un alternant sur 3 a déclaré avoir rencontré des difficultés lors de son expérience en entreprise. Parmi les facteurs générant ce risque, nous retrouvons notamment le fait d'avoir rencontré des difficultés personnelles (temps de trajet, financement de la vie au quotidien), l'inadéquation entre l'expérience en alternance et l'idée du métier en amont mais également une mauvaise relation avec le tuteur/maître d'apprentissage.
- Il n'en demeure pas moins que les alternants sont largement majoritaires à avoir exprimé une opinion positive de leur tuteur/maître d'apprentissage (75% ont estimé qu'il était à l'écoute de leurs besoins).



La fin et la suite de l'alternance

- Les deux motifs de rupture les plus fréquemment évoqués par les alternants sont « les conditions de travail » (horaires, localisation, ambiance de travail) (43%) et le fait que « les missions proposées ne correspondaient pas à ses attentes » (25%).
- 65% des alternants ayant connu une rupture de leur contrat en alternance ont ensuite cherché une nouvelle entreprise. Parmi eux, 90% ont réussi à trouver une nouvelle entreprise.
- 51% des alternants ont déclaré avoir eu une proposition d'un nouveau contrat par leur entreprise (à la fin ou pendant leur alternance).
- 6 mois après la fin de l'alternance, 48% des alternants étaient en emploi, 35% en formation et 17% dans une autre situation (chef d'entreprise, service civique, à l'étranger, au chômage...).
- Enfin, 87% des alternants ont estimé que l'alternance leur a permis d'évoluer plus rapidement dans leur projet professionnel.

PARTIE 1



Quels objectifs ? Quelle méthode ?

1 – Contexte de l'étude

Opcos EP est un acteur majeur de l'alternance en France avec **169 300 contrats** débutés en 2023, soit **18 %** des contrats d'alternance signés en France. Son rôle n'est pas uniquement celui de financeur de la formation mais aussi celui de développeur de compétences en s'appuyant notamment sur :

- > Une commission apprentissage et professionnalisation (Comap) ;
- > Une offre de services à destination des branches professionnelles, des entreprises et des individus en recherche d'alternance ;
- > Des solutions partagées avec les CFA dans les territoires ;
- > Un hub de l'alternance à destination des alternants, des entreprises et des CFA visant à orienter et à faciliter la mise en relation entre les candidats et les entreprises.

Les branches professionnelles du périmètre Opcos EP sont pleinement investies dans l'alternance.

Toutefois, quelques branches concentrent une part plus importante des contrats.

L'étude présentée ici s'inscrit en complément des productions existantes en lien avec le sujet de l'alternance, notamment le bilan national et les bilans territoriaux de l'alternance, l'étude en partenariat avec le Céreq sur les trajectoires d'insertion des jeunes dans les entreprises de proximité.



2 – Objectifs de l'étude

Cette étude répond à une attente de la commission alternance et professionnalisation d'Opcos EP de disposer d'éléments permettant de connaître le devenir des alternants et d'alimenter la réflexion sur la sécurisation de leurs parcours professionnels.





3 – Méthodologie

L'étude présente a été réalisée à partir d'une enquête téléphonique au cours du premier semestre de 2024. À partir d'une base de contacts de 140 897 coordonnées, un échantillon a été élaboré pour être le reflet des alternants qui sont entrés dans une entreprise de proximité entre 2020 et 2022 et sortis au plus tard au 31/12/2022. L'échantillon est représentatif du champ des entreprises de proximité relevant du champ d'Opco EP, que ce soit en termes de branche professionnelle, de région et de type de contrat (apprentissage/professionnalisation).

La représentation de l'échantillon des alternants est conforme à ce qui est observé dans le bilan de l'alternance 2023^{1,2} (portant sur les alternants entrants). Ainsi, nous retrouvons dans celui-ci :

- > **Une structuration géographique similaire avec plus d'1 alternant sur 5 en Île-de-France et 12% en région Auvergne-Rhône-Alpes.**
- > **Une répartition par branches professionnelles avec les 3 branches professionnelles qui concentrent plus d'un alternant sur trois : la boulangerie, la coiffure ainsi que l'immobilier.**
- > **Une répartition par type de contrat similaire avec 9 alternants sur 10 en contrat d'apprentissage.**



Le questionnement des alternants a notamment porté sur :

- Les démarches effectuées en amont de débuter l'alternance
- La recherche de leur entreprise
- Leurs conditions de vie (trajet, logement)
- L'accompagnement reçu de la part des entreprises et centres de formation (OFA / CFA³)
- Leur retour d'expérience concernant le dernier contrat d'alternance terminé dans l'établissement
- Leurs retours sur les cas de rupture de contrat qu'ils ont pu connaître
- Leur situation six et douze mois après la fin de l'alternance

À noter :

1. L'âge des alternants partagé dans la présente analyse correspond à l'âge au moment de leur entrée en formation.
2. Tous les résultats détaillés par branche professionnelle dans le présent rapport mettent en avant des données significativement sur/sous représentées par rapport à la moyenne globale et portent sur des branches regroupant un minimum de 30 répondants.

1. <https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/publication/Bilan-alternance-2023-opcoep.pdf>

2. À noter que les données sur le profil des alternants consultables dans le bilan de l'alternance 2023 portent sur des champs différents de celui de cette étude : nombre d'alternants entrants en 2021, 2022 et 2023 et profil des alternants entrants en 2023 (dont le contrat d'apprentissage a été exécuté entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 quel que soit leur date d'engagement administratif).

3. Dans un souci de simplification de lecture, la référence aux centres de formation (intégrant les OFA et les CFA) se fera par l'appellation « CFA » dans la suite du document.

PARTIE 2



Qui sont les alternants interrogés ?

1 – Quel sont leur(s) profil(s) ?

3 465 alternants ont été interrogés dans le cadre de l'étude. Le profil des alternants interrogés ici est proche de celui produit dans le bilan de l'alternance 2023⁴, soit avec :

- > Près de deux tiers de femmes,
- > Une répartition par niveau de formation avec 35 % de niveau 3 (CAP), 24 % de niveau 4 (baccalauréat), et 41 % de niveau 5 et plus (Bac+2 et plus),
- > Un âge moyen d'entrée en formation de 21,3 ans et de 22,7 lors de la sortie de formation.

Selon la branche professionnelle à laquelle se rattache la formation suivie par l'alternant, le niveau de formation est plus ou moins concentré. Pour exemple, 98 % des formations suivies par les alternants dans les cabinets dentaires sont de niveau 4 quand 41 % sont de niveau 5 pour les alternants en formation dans l'immobilier. À titre d'illustration, le tableau ci-dessous identifie le niveau de diplôme le plus souvent préparé parmi les alternants interrogés.

Tableau 1

Illustration : Niveau de diplôme préparé sur certaines branches professionnelles
Volume de répondants : 3 465

Niveau 3 (CAP)	Niveau 4 (Bac)	Niveau 5 (Bac +2)	Niveau 6 (Bac +3)	Niveau 7 (Bac +5 et plus)
Boucherie (80%)	Cabinets dentaires (98%)	Commerce de détail, de l'habillement et des articles textiles (42%)	Notariat (81%)	Personnel des cabinets d'avocats et avocats salariés (49%)
Boulangerie-pâtisserie (76%)	Pharmacie d'officine (87%)		Promotion immobilière (44%)	
Coiffure et professions connexes (56%)	Personnel des cabinets médicaux (69%)	Immobilier (41%)		
Entreprises de services à la personne (55%)				

Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP

Clé de lecture : 80% des alternants interrogés préparant une formation dans la branche professionnelle « boucherie » étaient dans une formation de niveau 3.

N.B. : Il convient de souligner que l'utilisation de la dénomination « alternant » dans la suite de l'analyse fera systématiquement référence à l'échantillon d'alternants interrogés.

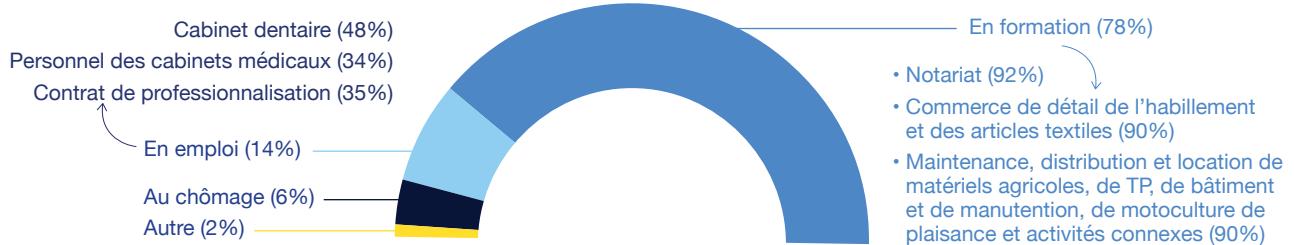
4. Source : Bilan de l'alternance 2023

2 – Quel est leur situation avant d'entrer en formation ?

Avant d'entrer dans leur formation en alternance, près de 4 répondants sur 5 (**78 %**) ont déclaré qu'ils étaient en formation, **14 %** en emploi et **6 %** au chômage.

Figure 1 Situation professionnelle des alternants avant le début de leur formation

Volume de répondants à la question « Avant d'entrer dans votre formation, quelle était votre principale situation professionnelle » : 3 465



Clé de lecture : 14% des alternants interrogés étaient en emploi avant le début de leur formation. Ce taux s'élève à 34% parmi les alternants de la branche professionnelle du personnel des cabinets médicaux.

Ce constat peut varier selon la branche professionnelle retenue. À titre d'exemple, pour la branche des cabinets dentaires et le personnel des cabinets médicaux, on observe davantage de situations en emploi par rapport à l'ensemble et un âge à l'entrée en formation plus élevé. Une exception à la règle est à noter pour la branche professionnelle du notariat, pour laquelle **92 %** des alternants étaient en formation avant le début de leur alternance et ce alors qu'elle rassemble des profils globalement plus âgés que la moyenne et une part importante de contrat de professionnalisation (**53 %**).

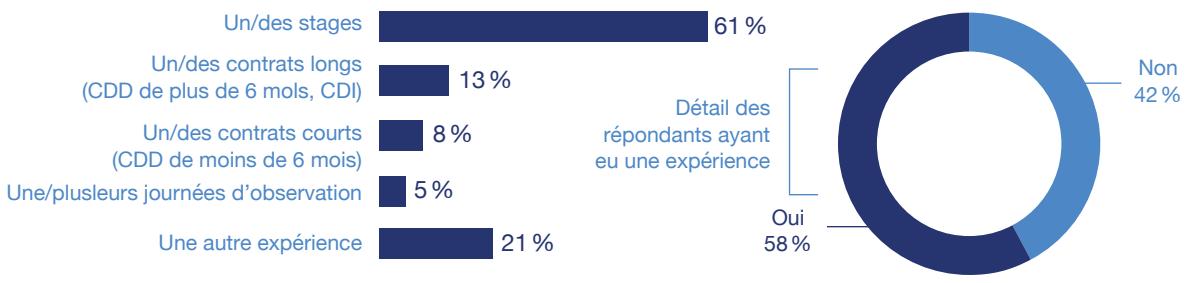
Le parcours de l'apprenti en amont de son entrée en formation varie également en fonction du niveau de diplôme préparé : **19 %** des alternants en formation de niveau CAP étaient en emploi auparavant contre **8 %** de ceux en formation de niveau Bac+3 ou plus. Enfin, il convient de souligner que parmi les alternants qui étaient auparavant en formation, **61 %** étaient en formation initiale et **38 %** dans une formation en alternance.

Figure 2 Expérience dans le secteur professionnel de la formation en alternance

Volume de répondants aux questions suivantes :

> Aviez-vous eu des expériences dans le secteur de votre formation : 3 465

> Dans quel contexte aviez-vous déjà eu une expérience dans ce secteur : 2 188



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP.

Clé de lecture : Parmi les alternants ayant déjà eu une expérience dans le secteur professionnel de la formation en alternance, 61% l'ont eu via un/plusieurs stage(s).

Une majorité d'apprentis a déjà eu une expérience dans le secteur professionnel de la formation en alternance (**58 %**), le plus souvent en stage (**61 %**).

Toutefois, pour certaines branches professionnelles, le constat est inverse, avec une part plus importante d'apprentis entrant sans expérience dans le secteur. C'est le cas pour les branches relevant du secteur de la santé (cabinets dentaires, personnel des cabinets médicaux et pharmacie d'officine) et de façon plus large pour les activités libérales dans lesquelles ces alternants sont plus nombreux à débuter leur alternance sans expérience préalable (**57 %** ; +15 points par rapport à la moyenne de l'ensemble).

Il convient, par ailleurs, de souligner que les alternants ayant déjà eu une expérience dans le secteur professionnel de la formation en alternance sont relativement moins nombreux à avoir rencontré des difficultés pour trouver une entreprise dans le cadre de leur alternance et à avoir rencontré des difficultés au cours de leur expérience en entreprise.

3 – Quel niveau de diplôme souhaitent-ils atteindre ?

Plus de 4 alternants sur 10 (42 %) visent un niveau de diplôme équivalent à celui préparé.

Par niveau⁵, le constat peut varier avec :

> Les alternants préparant une formation de niveau 3 (CAP) ou 6 (Licence/BUT)

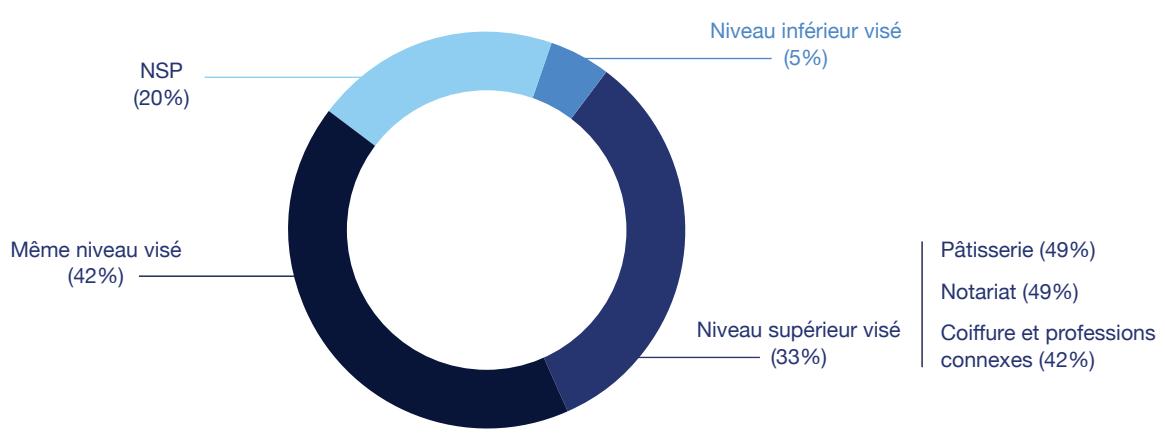
qui visent plus fréquemment un niveau de diplôme plus élevé,

> Les alternants préparant une formation de niveau 4 (baccalauréat) ou 7 (master)

qui visent, en majorité, un niveau de formation identique.

Figure 3 Écart entre le niveau de diplôme préparé en alternance et le niveau de diplôme visé le plus élevé souhaité

Volume de répondants à la question « Au moment de débuter votre alternance, quel était le niveau de formation le plus élevé que vous souhaitiez atteindre » : 3 465



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP.

Clé de lecture : Au moment de leur entrée en formation, 33% des alternants interrogés souhaitent atteindre un niveau de diplôme plus élevé

Il est intéressant de souligner que, parmi les alternants qui visaient un niveau de formation plus élevé au moment de débuter leur alternance, 53 % d'entre eux étaient en formation et 33 % en emploi 6 mois après la fin de leur contrat.



5. À noter que 20% des alternants ne se sont pas prononcés sur le niveau de diplôme visé



PARTIE 3



Quelles étapes en amont de l'alternance ?

1 – Quelle est leur connaissance des métiers ciblés ? Quels sont les canaux d'information qu'ils utilisent ?

A. Connaissance des métiers avant d'entrer en formation

À la question « Avant de débuter votre formation, pensez-vous bien connaître les métiers sur lesquels elle débouche ? », plus de huit alternants sur dix (**82 %**) répondent « oui, tout à fait » ou « oui, plutôt ». Cette affirmation conduit à penser que la plupart des alternants ont fait des démarches pour connaître le domaine d'activité dans lequel ils se sont engagés.

Figure 4 Connaissance des métiers cibles avant d'entrer en formation

Volume de répondants à la question « Avant de débuter votre formation, pensez-vous bien connaître les métiers sur lesquels elle débouche ? » : 3 465



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP

Le niveau de connaissance exprimé peut varier significativement selon le niveau de la formation ciblée ainsi que l'âge de l'alternant. Ainsi, pour les alternants préparant une formation de niveau 3 – CAP, le niveau de connaissance est un peu en deçà de la moyenne (**80 %**). De même, chez les 18 ans et moins, le niveau de connaissance n'est que de **79 %** alors que pour les 25 ans et plus cette part est de **86 %**.

Paradoxalement, les alternants ayant moins de 18 ans sont relativement plus nombreux à avoir eu une expérience dans le secteur de leur formation en amont (**66 %** ; +8 points par rapport à l'ensemble des alternants).

Les deux variables (âge et niveau de diplôme préparé) ont un impact significatif sur le niveau de connaissance exprimé par les alternants, ce qui est nettement moins le cas de la variable « branche professionnelle ». Autrement dit, si certaines disparités sont constatées sur certaines branches (exemple : notariat, avec **91 %** des alternants qui ont déclaré avoir une bonne connaissance des métiers en amont de l'entrée en formation), cela relève davantage des caractéristiques des alternants qui la compose (**79 %** des alternants en notariat ayant 21 ans ou plus et **81 %** préparant un diplôme de niveau 6).

Quels regards ont les CFA et les alternants sur la connaissance des métiers des alternants ?

Une meilleure connaissance des métiers pour les alternants par rapport aux CFA

82 %

des alternants

estiment avoir une bonne connaissance des métiers sur lesquels leur formation débouche

69 %

des organismes de formations

estiment que les alternants ont une bonne connaissance des métiers

Les CFA et les alternants estiment que ces derniers ont une bonne connaissance des métiers en lien avec la formation suivie. Un écart de 13 points est toutefois constaté. Cette différence peut tenir du fait que les CFA s'expriment sur une vision générale, de l'ensemble de leurs alternants et des différents métiers auxquels ils se forment, ce qui les amènent à nuancer leur point de vue. Par ailleurs, ils disposent aussi d'une connaissance plus fine de la réalité des métiers que ces derniers, ce qui peut les conduire à un jugement un peu en deçà de celui des alternants. Toutefois, dans certaines branches professionnelles, le constat peut s'inverser comme c'est le cas dans la branche professionnelle de la boulangerie-pâtisserie, pour laquelle le niveau de connaissance des métiers est jugé plus important par les organismes de formation de la branche comparé aux alternants.

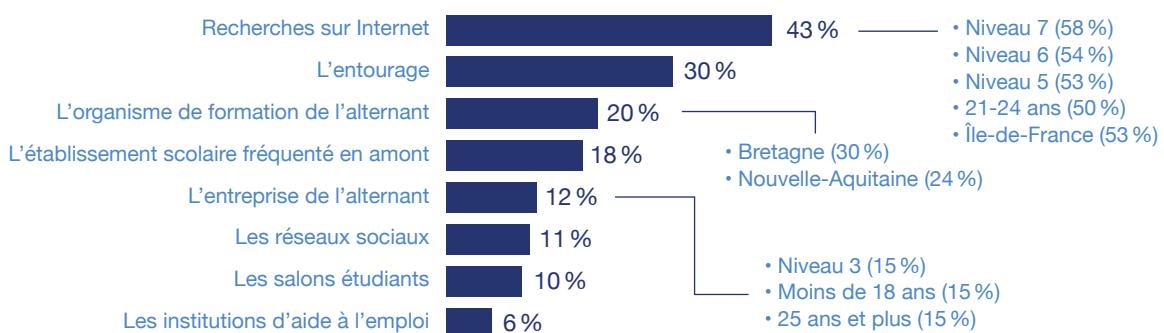
B. Canaux d'information utilisés pour se renseigner sur la formation

Avant de débuter leur formation, près de la moitié des alternants a obtenu des informations sur celle-ci via des recherches sur internet (43%). Un peu moins d'un tiers a sollicité son entourage (30%) et un sur cinq (20%) l'organisme de formation dans lequel ils ont suivi leur alternance. Le recours aux institutions d'aide à l'emploi ne concerne que 6% des alternants à l'exception des alternants qui étaient au chômage avant de débuter la formation (21%) pour lequel ce recours est assez logique.

Les recherches sur internet passent assez fréquemment par le site de l'Onisep (25%) et dans une moindre mesure par le site du Hub de l'alternance d'Opco EP (5%)⁶.

Figure 5 Moyens utilisés par les alternants pour se renseigner sur leur formation

Volume de répondants à la question suivante « Avant de débuter votre formation, comment avez-vous eu des informations sur celle-ci ? » - Réponse par oui ou par non pour chaque item proposé : 3 465



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP.

Clé de lecture : 30% des alternants interrogés résidant en Bretagne ont déclaré avoir eu des informations sur leur formation en alternance via leur l'organisme de formation, en amont de la débute.

6. Si l'enquête s'est déroulée début 2024, il n'en demeure pas moins que les alternants ayant répondu à celle-ci ont débuté leur alternance entre 2020 et 2022. Les pratiques ont donc pu évoluer depuis.

Là encore, l'âge et le niveau de diplôme préparé influent significativement sur les canaux d'information utilisés, en particulier pour les recherches via internet. Celles-ci sont ainsi davantage privilégiées par les alternants préparant un diplôme de niveau 5 à 7 (Bac et plus) et également par les alternants ayant 21 ans ou plus. À l'inverse, le recours à « son entourage » est proportionnellement plus élevé parmi les alternants ayant 18 ans ou moins et parmi ceux préparant un diplôme de niveau 3 (CAP).

Pour les autres canaux d'information, les variables âge et niveau de diplôme préparé ne semblent pas avoir d'impact marqué comme pour la recherche sur internet.

2 – Comment ont-ils/elles effectué leur choix ?

A. Principales raisons du choix de la formation

Volume de répondants à la question suivante : « Quelles sont les principales raisons qui vous ont amené à choisir cette formation ? » - Deux réponses possibles – 3 465

Sur l'ensemble des 3 465 alternants interrogés :

- > **64% des alternants ont mentionné le fait d'être « attiré par le métier »** comme une des raisons principales de leur choix de formation.
- > **Plus de 19% des alternants ont fait référence aux perspectives professionnelles** qu'offrait la formation et/ou au fait qu'elle permettait de développer leurs compétences⁷.
- > **Le fait de vouloir « compléter les diplômes », « s'inscrire dans la continuité de son cursus scolaire » ou encore viser cette formation pour « les débouchés qu'elle offre »** sont des retours récurrents pour les alternants.

L'âge des alternants a encore une fois un impact significatif sur leur choix. Les plus jeunes évoquent davantage le fait d'être « attiré par le métier » alors que les alternants de 21 ans et plus sont, en proportion, plus nombreux à mettre en avant le développement de leurs compétences et de meilleures perspectives professionnelles. Nous retrouvons ce même constat avec la variable du niveau de diplôme pour laquelle la part des alternants ayant choisi leur formation en étant « attiré par le métier » est plus importante parmi ceux préparant un diplôme de niveau 3.



Il est enfin à retenir que 5% des alternants ont déclaré avoir choisi leur formation « par défaut ». Sur ce dernier point, il apparaît qu'il n'y a pas de « profil type » d'alternants ayant davantage de probabilités à avoir choisi sa formation « par défaut ». Toutefois, il apparaît que ceux n'estimant pas bien connaître les métiers sur lesquels la formation débouche sont légèrement surreprésentés parmi les alternants ayant choisi leur formation « par défaut ». Par ailleurs, certains alternants ayant indiqué avoir choisi leur formation « par défaut » ont également partagé des éléments complémentaires à la proposition « autres, précisez ». Parmi eux, il ressort la crise liée au Covid-19 (alternative dans un contexte de ralentissement des offres d'emploi, en particulier pour les alternants ayant débuté leur alternance en 2020) ou encore le fait d'avoir une formation alternative suite à un refus sur une autre formation.

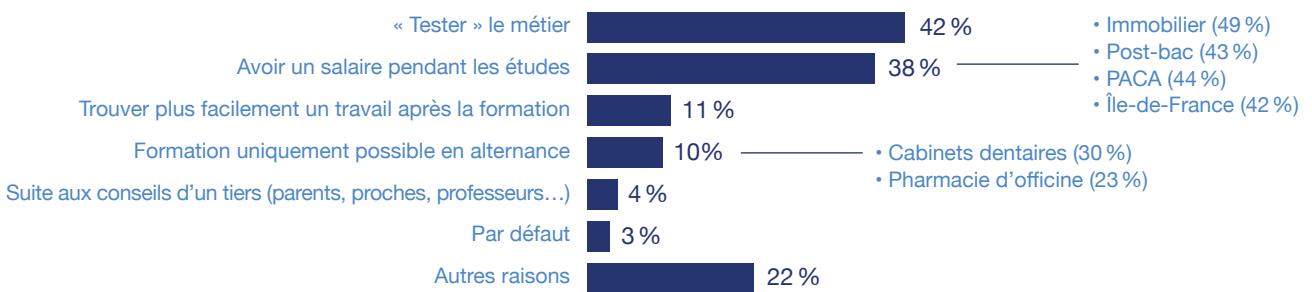
7. Et ce, sans que cette modalité soit proposée dans le questionnaire => retours associés à la réponse « autres, précisez »

B. Choix de l'alternance

« Tester le métier » et « avoir un salaire pendant ses études » sont les deux raisons les plus souvent mises en avant par les alternants dans leur choix de recourir à l'alternance.

Figure 6 Principales raisons dans le choix de recourir à l'alternance

Volume de répondants à la question suivante : « Quelles sont les principales raisons qui vous ont amené à choisir une formation en alternance ? » - Deux réponses possibles – 3 465



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP.

Clé de lecture : 42% des alternants ont évoqué le fait de vouloir « tester le métier » comme raison les ayant amenés à choisir une formation en alternance.

« Avoir un salaire pendant ses études » est une raison significativement plus présente pour les alternants de la branche professionnelle de l'immobilier, à **49%**, les alternants franciliens (**42%**) et de la région PACA (**44%**). Elle l'est également parmi ceux habitant une zone à forte densité et ceux ayant pour objectif d'obtenir un master à l'issue de leur parcours en formation.

Même si elles sont moins présentes dans le choix des alternants, d'autres raisons sont mises en avant telles que :

> **Le fait que la formation ne soit accessible uniquement en alternance (10%).**

C'est particulièrement le cas pour certaines branches professionnelles comme les cabinets dentaires, la pharmacie d'officine, les fleuristes, vente et services des animaux familiers, la pâtisserie...

> **D'autres motifs non listés sont exprimés par les alternants (22%), notamment le fait d'acquérir de l'expérience professionnelle.**

Ainsi, **59%** des alternants ayant répondu « Autres raisons » (soit **13%** de l'ensemble des alternants) ont évoqué l'expérience professionnelle comme un moyen de ne pas « faire que des cours » et d'« acquérir de l'expérience en pratique ». **94%** des alternants ayant fait référence au fait d'acquérir de l'expérience professionnelle dans leur choix de l'alternance ont estimé que cela leur a permis de faire évoluer plus rapidement leur projet professionnel. Au regard de ce constat, l'alternance pourrait donc constituer une solution bénéfique pour les profils se sentant relativement peu à l'aise dans leur parcours scolaire.

Enfin, il est à noter que le choix de l'alternance apparaît le plus souvent comme un choix souhaité et peu subi puisque seulement **3%** ont indiqué qu'il s'agissait d'un choix « par défaut ».

C. Choix de l'organisme de formation (OF)

Les deux critères principaux du choix de l'organisme de formation mis en avant par les alternants :

> Le critère géographique avec 28% des alternants qui ont évoqué le fait qu'il s'agissait du seul organisme de formation qui proposait cette formation à proximité de leur lieu d'habitation.

> Le conseil qu'ils ont pu trouver auprès de leur entourage et de leurs professeurs avec 24% des alternants qui ont mentionné les conseils relayés par l'entourage/les professeurs comme facteur principal de leur choix de l'OF.

Figure 7 Motifs évoqués par les alternants dans le choix de leur organisme de formation

Volume de répondants à la question suivante : « Pourquoi avez-vous choisi ce centre ou organisme de formation ? » - Une seule réponse possible – 3 465



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP

Clé de lecture : 24% des alternants ont indiqué avoir choisi leur organisme de formation pour leur alternance suite aux conseils de leur entourage/de professeurs.

La proximité géographique est plus présente chez les alternants :

> Rattachés aux branches professionnelles relevant du domaine des « activités artisanales » (en particulier celles de la boulangerie-pâtisserie et de la boucherie),

> Préparant un niveau de diplôme infra-bac,

> Résidant en région Hauts-de-France.

À l'inverse, elle est moins présente dans certaines branches professionnelles comme la promotion immobilière (12%), le personnel des prestataires de services du secteur tertiaire (17%) ou encore les entreprises de services à la personne (17%).

Le recours à l'entourage de l'alternant est significativement plus marqué :

> Dans les branches immobilier et personnel des cabinets médicaux

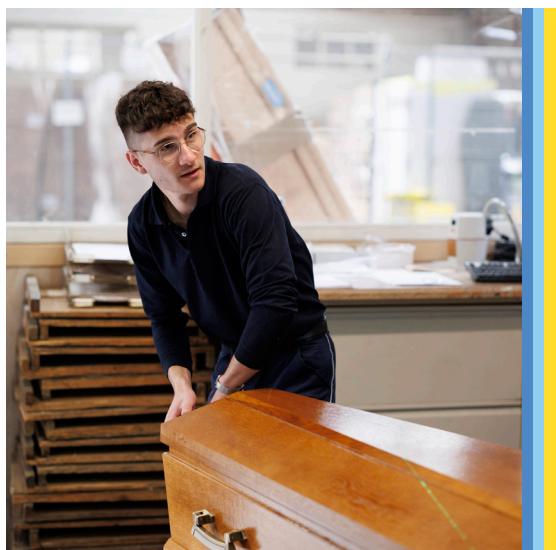
> Pour ceux préparant un niveau de diplôme post-bac

> Chez ceux habitant en Ile-de-France et à la Réunion.

D'autres raisons que celles listées dans la question posée ont été mises en avant (25%) par les alternants, notamment :

> L'attrait de la formation préparée dans le centre de formation,

> La réputation et/ou la bonne notation de l'établissement (7% sur l'ensemble du panel interrogé). Ce taux est légèrement plus élevé pour les alternants préparant une formation de niveau 7 (13%).

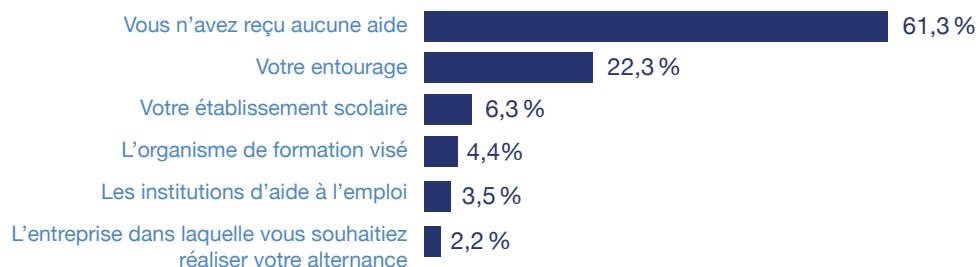


D. Aide pour effectuer leur choix

Plus de six alternants sur dix (61%) n'ont bénéficié d'aucune aide pour la réalisation des démarches en lien avec la formation en alternance. Plus l'alternant est jeune et plus la part des alternants n'ayant reçu aucune aide diminue (48% pour les moins de 18 ans contre 10% pour les 25 ans et plus).

Figure 8 Aide reçue par les alternants en lien avec leur formation

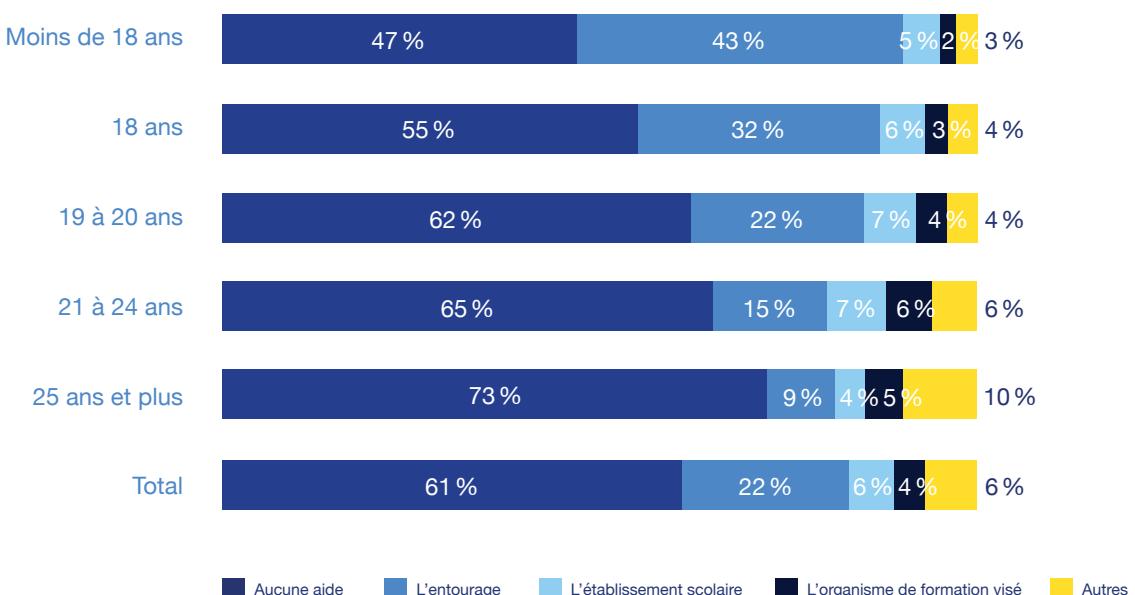
Volume de répondants à la question suivante : « Qui vous a le plus aidé pour effectuer les démarches en lien avec votre formation en alternance ? » - Une seule réponse possible – 3 465



Parmi les 39 % d'alternants ayant reçu une aide pour effectuer les démarches en lien avec leur formation :

- > 58 % ont été accompagnés par leur entourage,
- > 16 % ont été accompagnés via leur établissement scolaire,
- > 11 % ont été accompagnés par l'organisme de formation visée,
- > 9 % ont été accompagnés par des institutions d'aide à l'emploi,
- > 6 % ont été accompagnés par l'entreprise visée (dans le cadre de l'alternance).

Figure 9 Aide reçue par les alternants en lien avec leur formation - Détail par âge



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP.

Lecture : 73% des alternants ayant 25 ans et plus ont déclaré ne pas avoir reçu d'aide pour effectuer les démarches en lien avec leur formation en alternance.

3 – Comment s'est déroulée la recherche de l'entreprise ?

A. Les moyens utilisés pour trouver une entreprise

La recherche de l'entreprise pour réaliser son alternance passe par trois moyens principaux : la candidature spontanée (36 %), l'entourage (23 %) et l'établissement de formation (19%). Vient en dernière position internet et les réseaux sociaux avec 10 % des alternants interrogés.

Les alternants qui préparent une formation de niveau 3 et 4 (infra-bac et bac) sont relativement plus nombreux à avoir trouvé leur entreprise via une candidature spontanée. C'est le cas notamment des branches professionnelles⁸ « Pharmacie d'officine », « Coiffure et professions connexes » et de la « Boulangerie-pâtisserie ».

Les alternants qui déclarent avoir trouvé leur entreprise avec l'aide de l'établissement de formation sont relativement plus nombreux parmi ceux préparant une formation de niveau 5, 6 ou 7 (Bac +2 ou plus).

Les alternants ayant trouvé leur entreprise avec l'aide de leur entourage sont nettement moins nombreux à avoir jugé qu'il a été difficile de trouver leur entreprise.

Figure 10 Moyen principal utilisé par l'alternant pour trouver son entreprise

Volume de répondants à la question suivante : « S'agissant de l'entreprise dans laquelle vous avez réalisé votre alternance, comment l'avez-vous trouvé ? » - Une seule réponse possible : 3 465



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opcos EP

Clé de lecture : 23% des alternants ont indiqué avoir trouvé leur entreprise via leur entourage.

Regards croisés entreprises / alternants

Les candidatures spontanées sont le canal principal de recherche pour les alternants (36 %) et de recrutement pour les employeurs (52 %).

Les offres d'alternance en ligne sont assez peu mobilisées tant du côté des entreprises (9 %) que des alternants (10 %).

B. Les critères les plus importants pour les alternants dans le choix de l'entreprise

Les trois critères principaux des alternants dans le choix de leur entreprise sont :

- > **Les conditions de travail (horaires de travail, environnement de travail)**⁹,
- > **Les missions proposées,**
- > **La localisation géographique de l'entreprise.**

La taille de l'entreprise et, dans une moindre mesure, le salaire proposé ainsi que les perspectives d'embauche à l'issue du contrat en alternance sont des critères jugés moins importants dans le choix de l'entreprise par les alternants.

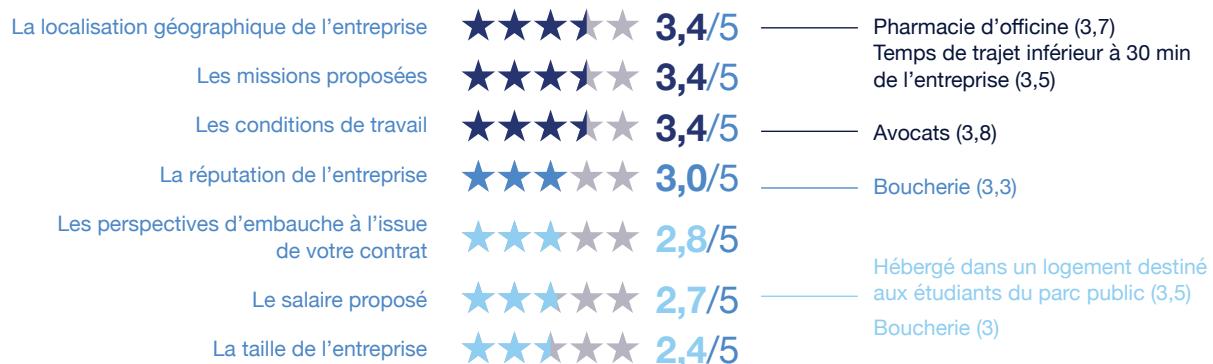
8. Ces branches regroupent respectivement 87%, 94% et 91% d'alternants préparant une formation de niveau 3 ou 4.

9. Dans le questionnaire, « l'environnement de travail » ainsi que « les horaires de travail » ont été mentionnés en guise d'illustration de la proposition « les conditions de travail ».



Figure 11 Critères les plus importants mis en avant par les alternants dans le choix de leur entreprise par l'alternant pour trouver son entreprise

Volume de répondants à la question suivante : « Lors de votre recherche d'entreprise, les critères suivants étaient-ils importants pour vous ? » - Niveau d'importance allant de 1 (pas du tout important) à 5 (très important) : 3 465



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP

clé de lecture : Au vu de l'échelle de notation, le critère « conditions de travail » fut jugé par important par les alternants dans leur choix de l'entreprise que le critère « salaire proposé ». Pour information, les alternants de la branche professionnelle des « avocats » font partie du personnel des cabinets d'avocats

Le classement des critères de choix d'une entreprise varie sensiblement selon la branche professionnelle. Ainsi :

- > **Les conditions de travail sont plus mis en avant par les alternants dans les « personnels des cabinets d'avocats » que dans la « Boulangerie-pâtisserie ».**
- > **Le salaire proposé est un critère plus important pour les alternants de la branche « boucherie » que ceux de la branche « fleuristes, vente et services des animaux familiers ».**
- > **Les missions proposées ont un poids plus marqué pour les alternants des branches professionnelles « Avocats (personnel des cabinets d'avocats) », « Promotion immobilière » et « Personnel des prestataires de services du secteur tertiaire » et moins prononcé pour les alternants des branches professionnelles « Boulangerie-pâtisserie » ou encore « Pharmacie d'officine ».**



C. Les difficultés rencontrées dans leur recherche d'une entreprise

La part d'alternants ayant rencontré des difficultés pour trouver une entreprise est sensiblement plus importante lorsqu'il s'agit d'un contrat d'apprentissage (36 % vs 29 % pour un contrat de professionnalisation), d'une femme (39 % contre 29 % pour les hommes) ou encore lorsque le niveau de diplôme préparé est plus élevé. Enfin, les alternants ayant moins de 18 ans déclarent rencontrer moins de difficultés pour trouver une entreprise.

Regards croisés CFA / Alternants / Entreprises

Sur la question des difficultés de recrutement, les CFA sont nettement plus nombreux (45 %) à estimer qu'il est difficile de trouver des alternants que les entreprises (16 %). En revanche, entre alternants et CFA, les regards convergent avec 35 % des alternants qui déclarent qu'il a été difficile de trouver une entreprise pour 39 % des CFA.

En croisant les difficultés observées côté alternants et côté entreprises, il ressort certaines spécificités par branche professionnelle et région.

Par branche professionnelle :

> Cabinets dentaires :

difficultés de recrutement moins importantes pour les alternants et les entreprises (par rapport à la moyenne nationale).

> Boulangerie-pâtisserie, Boucherie :

difficultés de recrutement plus marquées du côté des entreprises mais moins marquées du côté des alternants.

> Esthétique-cosmétique, Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles, Pharmacie d'officine :

difficultés de recrutement plus marquées du côté des alternants mais moins marquées du côté des entreprises.

> Fleuristes, vente et services des animaux familiers, Coiffure :

difficultés de recrutement importantes aussi bien au niveau des alternants que des entreprises.

Par région :

> DROM :

difficultés de recrutement moins importantes pour les alternants et les entreprises (par rapport à la moyenne nationale).

> PACA :

difficultés de recrutement plus marquées du côté des entreprises mais moins marquées du côté des alternants.

> Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire :

difficultés de recrutement plus marquées du côté des alternants mais moins marquées du côté des entreprises.

> Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Occitanie :

difficultés de recrutement plus importantes aussi bien au niveau des alternants que des entreprises.

> Normandie et Hauts-de-France :

difficultés relativement similaires par rapport à la moyenne nationale.

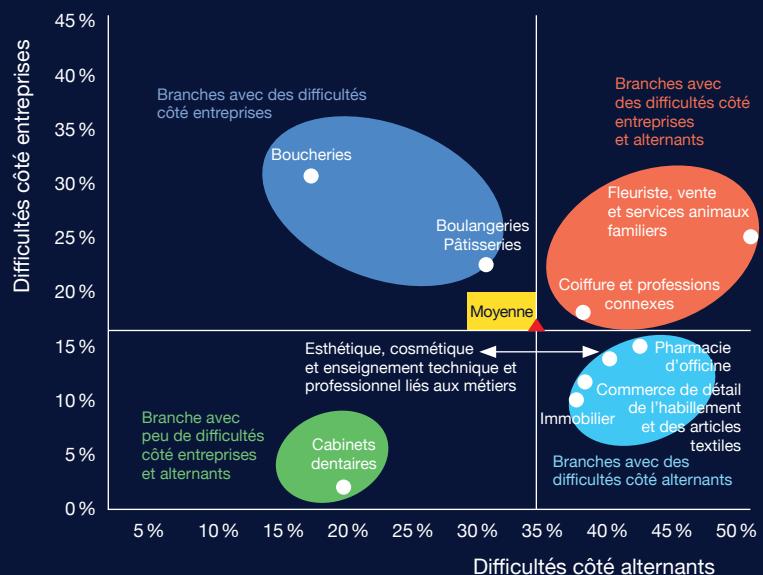
Regards croisés alternants / entreprises

Volume de répondants aux questions suivantes :

> Côté alternants « Diriez-vous qu'il a été difficile pour vous de trouver une entreprise ? » : **3465**

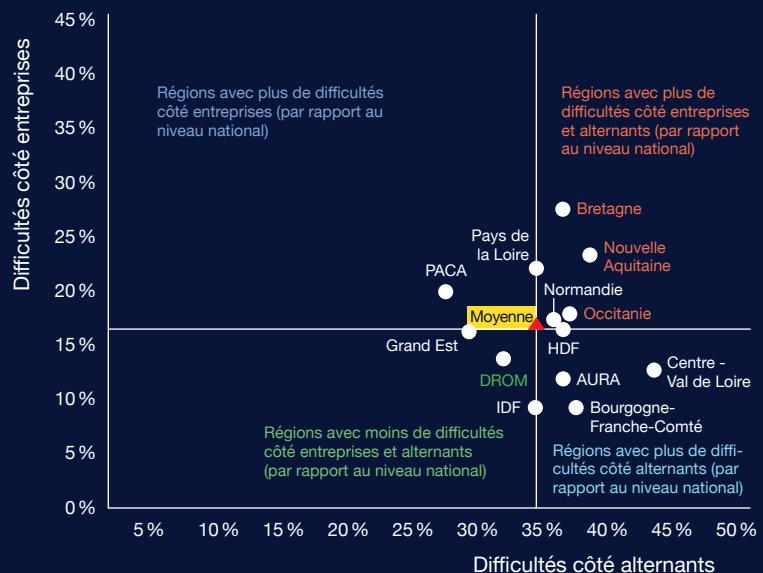
> Côté entreprises « Estimez-vous que votre entreprise ait rencontré des difficultés à recruter un ou une alternant(e) ? : **1015**

Figure 12 Des difficultés de recrutement qui varient selon les branches professionnelles



Regards croisés alternants / entreprises

Figure 13 Des disparités moins marquées selon les régions en matière de difficultés de recrutement



PARTIE 4



Comment s'est déroulée l'alternance ?

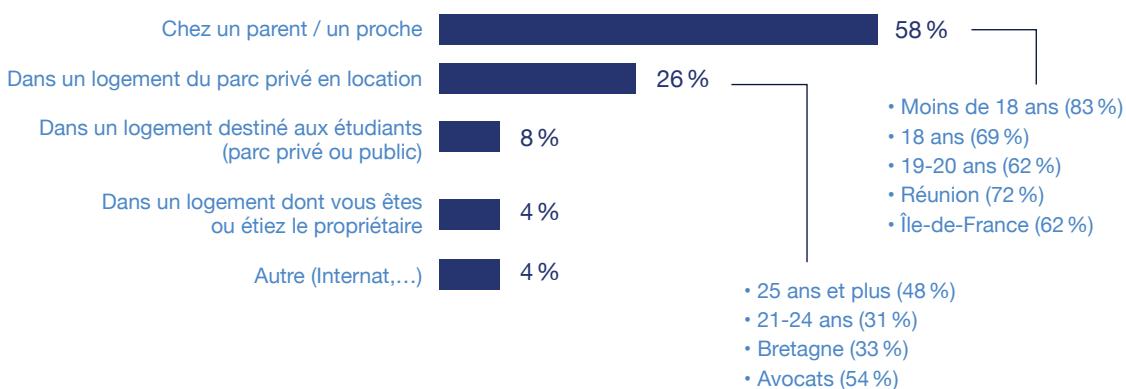
1 – Quelles sont les conditions de vie des jeunes pendant leur alternance ?

A. L'hébergement

58% des alternants sont hébergés chez un parent ou un proche et 26% sont logés dans un logement du parc privé en location.

Figure 14 Mode d'hébergement principal de l'alternant

Volume de répondants à la question suivante : « Quel était votre principal mode d'hébergement au cours de votre alternance ? » : 3 465



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP.

Clé de lecture : 58% des alternants étaient hébergés chez un parent ou un proche durant leur alternance.

Même s'il est majoritaire, l'hébergement chez un parent ou un proche varie selon le territoire d'habitation et l'âge de l'alternant. Ainsi :

> Il est significativement supérieur à la Réunion (72%) et en Ile-de-France (62%) et inférieur à 50% en Occitanie et en Bretagne (47%). Le fait de vivre dans un territoire moins dense semble impacter le mode d'habitation de l'alternant (31% des alternants qui résident dans les territoires les moins denses sont hébergés dans un logement du parc privé ; +5 points par rapport à la moyenne globale).

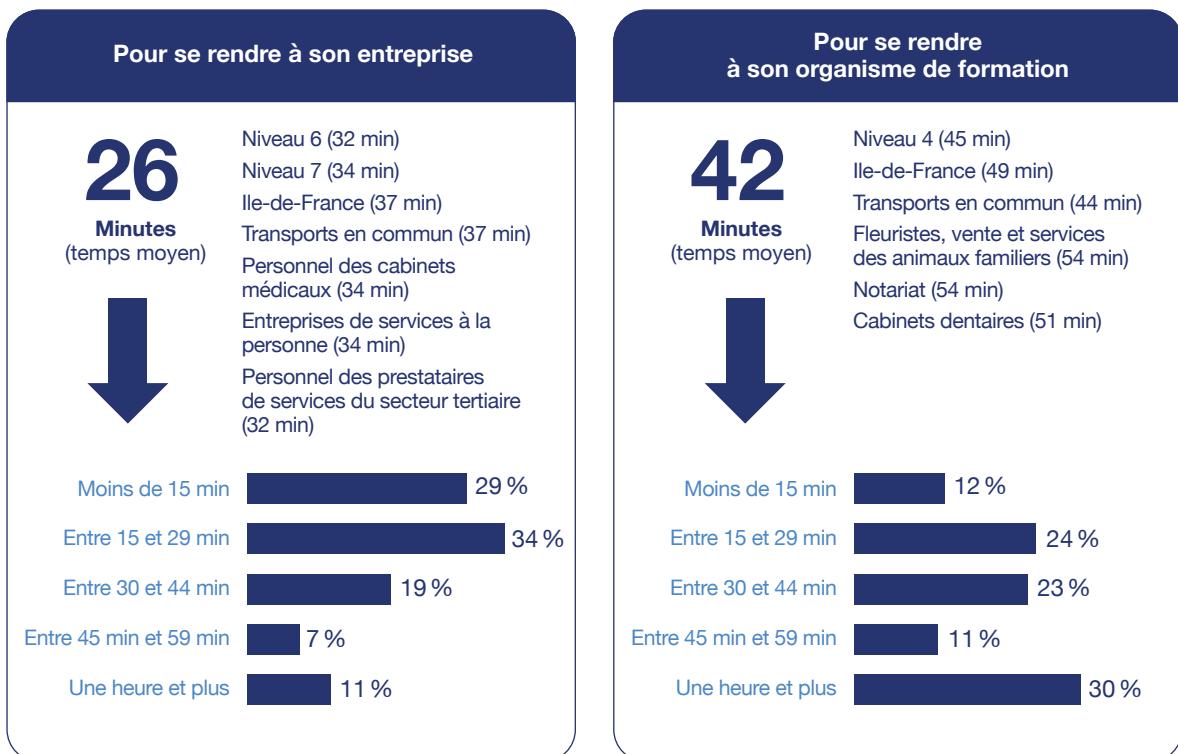
> 83% des alternants de moins de 18 ans sont hébergés chez un parent ou un proche quand ce taux tombe à 52% chez les 21-24 ans et à 23% pour les alternants ayant 25 ans ou plus.

B. Le temps de trajet

En moyenne, les alternants mettent 26 minutes pour se rendre à leur entreprise et 42 minutes pour se rendre à leur organisme de formation. Si 11 % des alternants mettent plus d'une heure pour se rendre à leur entreprise, 30 % mettent plus d'une heure pour se rendre sur leur lieu de formation.

Figure 15 Temps de trajet exprimé par l'alternant

Volume de répondants à la question suivante : « En partant de cette commune, combien de temps en moyenne mettiez-vous à rejoindre votre entreprise / votre organisme de formation » : 3 465



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP

Clé de lecture : 29 % des alternants ont déclaré se rendre à leur entreprise en moins de 15 minutes.

La densité du territoire est un facteur qui peut influer sur le temps de trajet des alternants. Ainsi, le temps de transport est significativement plus long pour les alternants franciliens, que cela soit pour se rendre à leur entreprise ou sur leur lieu de formation (respectivement 37 et 49 minutes). En revanche, si le temps de trajet vers l'entreprise est plus élevé pour les alternants vivant dans les territoires les plus denses par rapport aux territoires ruraux, ce constat s'inverse pour le trajet vers l'organisme de formation.

Dans les territoires les moins denses, 6 alternants sur 10 se rendent à leur organisme de formation via un véhicule motorisé. Parmi eux, 41 % mettent plus d'une heure pour se rendre à leur organisme de formation par l'intermédiaire de ce mode de transport, ce qui illustre la distance potentielle entre leur lieu de vie et d'étude. Parallèlement, on note qu'une proportion relativement similaire d'alternants habitant dans les territoires ruraux utilisent un véhicule motorisé pour se rendre à leur entreprise, mais que seulement 4 % d'entre eux ont déclaré mettre plus d'une heure pour se rendre à leur entreprise en utilisant ce moyen de transport.

Le mode de transport peut aussi influer sur le temps de trajet des alternants comme en atteste ceux qui prennent les transports en commun qui mettent davantage de temps pour se rendre vers leur entreprise (31 minutes) ou leur organisme de formation (49 minutes).

Enfin, selon la branche professionnelle de l'entreprise d'accueil :

> Pour se rendre à leur entreprise, les alternants dans les activités artisanales mettent moins de temps :

19 minutes dans la boucherie, 20 minutes dans la boulangerie-pâtisserie. À contrario, le temps de trajet est plus élevé pour les alternants des branches « cabinets médicaux » (34 minutes), « entreprises de services à la personne » (34 minutes), « personnel des prestataires de services du secteur tertiaire » (32 minutes) ou encore « interprofession » (30 minutes). Au-delà des branches professionnelles, le niveau de diplôme préparé par les alternants a un impact significatif sur le temps de trajet pour se rendre en entreprise : plus celui-ci est élevé, plus le temps de trajet est important (34 minutes pour les alternants préparant un niveau 7 contre 23 minutes pour ceux préparant un niveau 3).

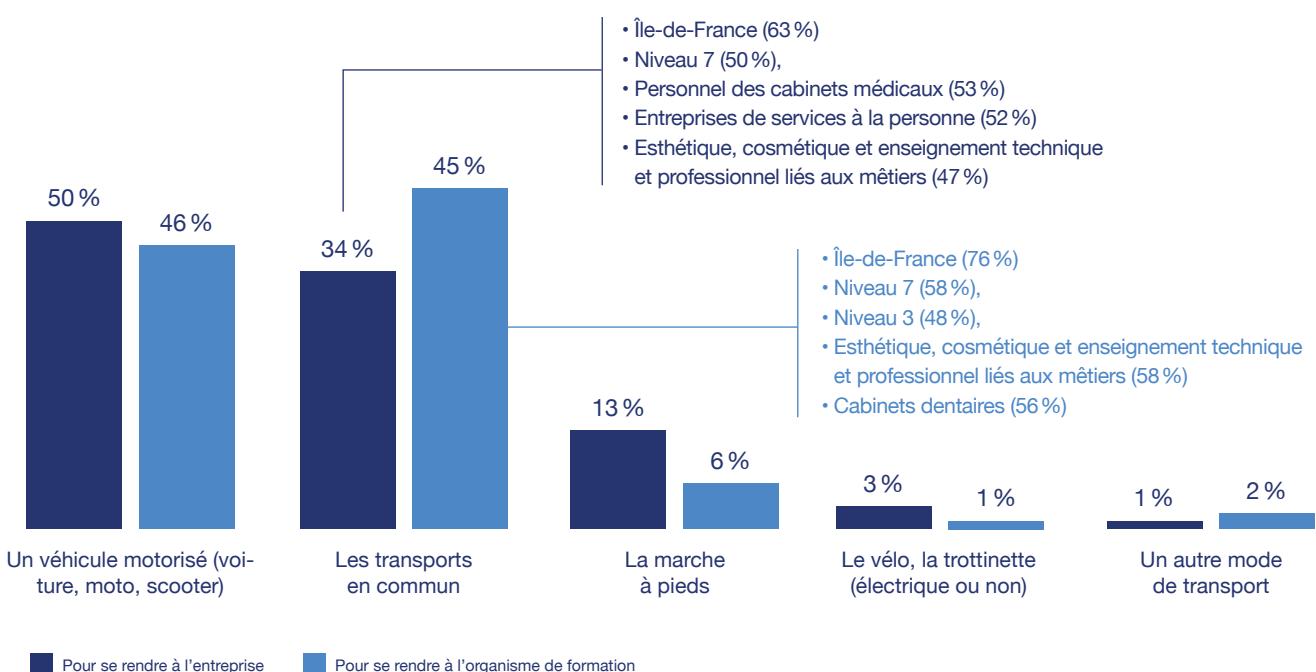
> Pour se rendre à leur organisme de formation, les différences de temps de trajet sont encore plus marquées entre les différentes branches professionnelles. Il reste plus faible pour les alternants de la branche de la « coiffure et professions connexes » (39 minutes). A contrario, le temps de trajet est relativement plus important pour les alternants des branches professionnelles « fleuristes, vente et services des animaux familiers » et « notariat » (54 minutes).

C. Le mode de transport utilisé

Un alternant sur deux utilise un véhicule motorisé pour se rendre à leur entreprise, soit 16 points de plus que les transports en commun. Cet écart est moindre pour le trajet vers l'établissement de formation (respectivement 46% et 45%).

Figure 16 Mode de transport principal de l'alternant

Volume de répondants à la question suivante : « Pour vous rendre à votre entreprise, quel était votre principal mode de transport au cours de votre alternance » : 3 465



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP.

Clé de lecture : 53% des alternants de la branche professionnelle « personnel des cabinets médicaux » ont déclaré se rendre à leur entreprise en transport en commun.

L'utilisation des transports en commun par les alternants est significativement plus importante en Ile-de-France, que ce soit pour se rendre dans l'entreprise (63%) ou dans l'établissement de formation (76%).

De manière contre-intuitive, le recours à un véhicule motorisé pour se rendre à l'entreprise et/ou l'établissement de formation est un peu plus important chez les 19-20 ans que pour les 25 ans et plus (respectivement 53% et 51%).

Enfin, notons que les alternants préparant un diplôme de niveau 3 ou 7 sont moins nombreux à se rendre à leur entreprise ou à leur organisme de formation via un véhicule motorisé.

2 – Quelles sont les difficultés rencontrées par les alternants pendant leur alternance ?

A. Les difficultés liées aux conditions de vie

23 % des alternants ont déclaré que leur temps de trajet fut source de difficultés durant l'alternance. La corrélation entre ces difficultés et le temps de trajet de l'alternant ressort clairement : 46 % des alternants ayant eu plus d'une heure de trajet pour se rendre à son entreprise ont fait part de cette source de difficulté. Ce taux est moindre pour les alternants ayant eu ce même temps de trajet pour se rendre à l'organisme de formation (35 %).

Au niveau des territoires, il apparaît que les alternants de la Réunion et de l'Île-de-France sont plus nombreux à avoir rencontré des difficultés en lien avec la durée des trajets domicile/entreprise et/ou domicile/organisme de formation (respectivement 36 % et 27 %). À l'inverse, les alternants qui habitent dans les territoires les moins denses sont significativement moins nombreux à avoir rencontré ces difficultés liées au temps de trajet (13 %).

B. Les difficultés exprimées par les alternants en lien avec le financement de leur vie quotidienne

24 % des alternants ont partagé le fait d'avoir rencontré des difficultés dans le financement de leur vie quotidienne. Cette difficulté est surreprésentée pour les alternants :

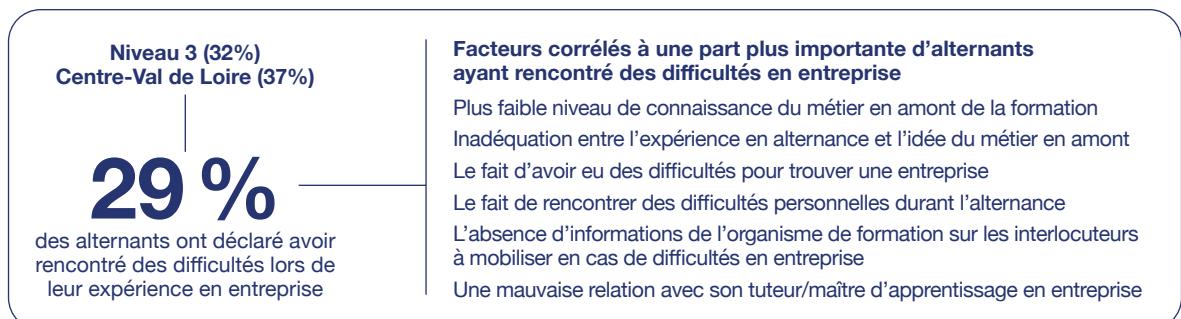
- > Dans les tranches d'âges 19-20 ans (26%) et 25 ans et plus (27%) comparativement aux moins de 18 ans (16%),
- > Qui résident en région Bretagne (30%) et Occitanie (29%)
- > Hébergés dans un logement de parc privé en location (34%),
- > Qui mettent un temps de trajet important pour se rendre à leur entreprise (31% pour ceux mettant plus de 45 minutes de trajet contre 19% pour ceux situés à moins de 15 minutes de leur entreprise).
- > Qui se rendent en transport en commun et en véhicule motorisé à leur entreprise (24%).

C. Les difficultés liées à l'expérience en entreprise

29 % des alternants ont déclaré avoir rencontré des difficultés durant leur expérience en entreprise. Ce taux est plus faible dans certaines branches professionnelles comme l'immobilier (24%) et « l'installation sans fabrication, entretien, réparation, dépannage de matériel aéraulique, thermique, frigorifique et connexes » (12%).

Il est à noter que les alternants préparant une formation infra-bac sont relativement plus nombreux à avoir rencontré des difficultés durant leur expérience en entreprise¹⁰.

Figure 17 Difficultés rencontrées en entreprise par les alternants et liens de corrélation
Volume de répondants à la question suivante : « Avez-vous rencontré des difficultés liées à votre expérience en entreprise ? » : 3 465



Source : Enquête regards croisés - Volet entreprises. Traitements Opco EP.

10. C'est aussi le cas des alternants qui habitent dans la Région Centre-Val de Loire

Les difficultés de l'alternant avec l'entreprise peuvent apparaître du fait :

- > **D'un niveau de connaissance du métier pas assez poussé** (36 % ont exprimé des difficultés en entreprise parmi ceux n'ayant peu ou pas de connaissance du métier ; +9 points par rapport à ceux qui ont déclaré connaître le métier)
- > **D'une inadéquation entre l'expérience en alternance et l'idée de départ sur le métier ciblé¹¹** (60 % des alternants ayant perçu cette inadéquation ont ensuite rencontré des difficultés en entreprise).
- > **D'une recherche difficile pour trouver une entreprise** (37 % des alternants ayant eu des difficultés à trouver leur entreprise ont ensuite eu des difficultés au cours de leur expérience au sein de cette entreprise).
- > **De difficultés personnelles** (temps de trajet, financement) pendant l'alternance (34 % des alternants ayant rencontré ces difficultés ont également eu des difficultés au sein de leur entreprise).
- > **Du manque d'information**, notamment de l'établissement de formation, sur les interlocuteurs à contacter en cas de difficultés (36 % des alternants n'ayant reçu aucune information de la part de l'établissement de formation ont rencontré des difficultés durant leur expérience en entreprise).

> **D'une relation parfois « dégradée » avec le tuteur/maître d'apprentissage en entreprise.** (79 % des alternants ayant jugé que leur tuteur ne les avait pas suffisamment accompagnés pendant leur alternance ont déclaré avoir rencontré des difficultés durant leur expérience en entreprise).

Sur ce dernier point, il convient de souligner que les alternants sont majoritairement positifs sur leur relation avec leur tuteur/maître d'apprentissage. En effet, 79 % des alternants estiment avoir été bien accompagnés lors de leur arrivée en entreprise. Ils sont 75 % à juger qu'il fut à l'écoute de leur besoin et qu'il a assuré un bon accompagnement pendant l'alternance.

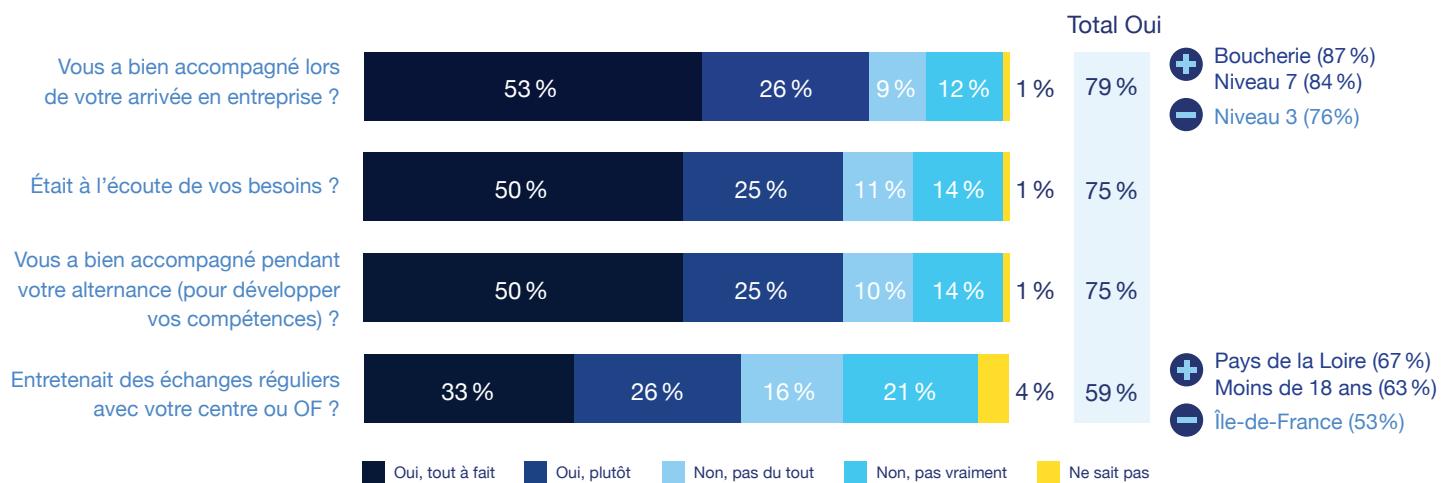
C'est particulièrement le cas pour :

- > **Les branches professionnelles** « Installation sans fabrication, entretien, réparation, dépannage de matériel frigorifique », « Maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes » et « Boucherie »
- > **Les alternants préparant une formation de niveau 6 ou 7 (bac +3 et plus).**

L'appréciation est en revanche un peu moins bonne lorsqu'il s'agit de juger la régularité des échanges du tuteur/maître d'apprentissage avec l'établissement de formation de l'alternant.

Figure 18 Relation entre l'alternant et le tuteur / maître d'apprentissage

Volume de répondants à la question suivante : « Selon-vous votre tuteur ou maître d'apprentissage... ? » : 3 465



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP.

Clé de lecture : 79% des alternants ont jugé « être bien accompagné lors de leur arrivée en entreprise ».

11. L'inadéquation concerne 21% des alternants. Elle est significativement moins marquée parmi les alternants des branches professionnelles boulangerie-pâtisserie (18%) et boucherie (14%).

D. Le recours à une aide pour faire face aux difficultés rencontrées

Un peu moins d'un quart (**22 %**) des alternants ont déclaré qu'il existait des dispositifs d'aide pour les alternants dans leur organisme de formation. Mais une majorité relative des alternants (**43 %**) ne savait pas si ces dispositifs existaient au sein de leur établissement de formation.

Parmi ceux ayant déclaré qu'il existait des dispositifs d'aide pour les alternants dans leur établissement de formation, **27 %** y ont eu recours.

En pratique, face aux difficultés rencontrées, un alternant sur cinq n'a pas demandé d'aide pour les résoudre. C'est plus souvent le cas des alternants « âgés » (**28 %** des 25 ans et plus) que des « jeunes » (**10 %** des moins de 18 ans). Pour ceux ayant sollicité une aide, **42 %** des demandes portaient sur un référent dans leur établissement de formation.

3 – Comment se passe l'accompagnement de l'alternant par le CFA ?

A. Les informations transmises par le CFA à l'alternant

Près de trois quarts des alternants indiquent avoir été suffisamment informés par leur CFA tant sur les interlocuteurs en cas de difficultés liées à l'entreprise ou à la formation (**72 %**) que sur leurs droits et leurs devoirs (**70 %**). Cette part est néanmoins moins élevée sur d'autres items de l'accompagnement comme les interlocuteurs en cas de difficultés liées à des situations personnelles, la présence de référents spécialisés dans le CFA, les aides pour trouver un logement, les aides financières.

Tout en restant plus ou moins élevés, le type et le niveau d'information relayés par le CFA peuvent varier avec le niveau de diplôme préparé. À titre d'illustration :

> **Les alternants qui préparent un diplôme de niveau 3 sont :**

- **75 %** à avoir reçu des informations sur leurs droits et leurs devoirs (+9 points par rapport aux alternants de niveau 6 et +8 points par rapport aux alternants de niveau 7)
- **52 %** à avoir reçu des informations sur les aides pour trouver un logement (soit 11 points de plus par rapport aux alternants préparant un diplôme de niveau 6).

En revanche, pour les interlocuteurs à mobiliser en cas de difficultés (personnelles, en entreprise et en formation), le taux ne varie pas avec le niveau de diplôme préparé.

La transmission des informations varie également assez sensiblement selon la région :

> **Ile-de-France (67%) et Réunion (55%) sont significativement plus faibles** sur la transmission des informations relatives aux droits et devoirs mais aussi sur les aides possibles pour trouver un logement (**39%** et **30%**) et des aides financières (**39%** et **27%**).

> **Pays de la Loire (59%) et Auvergne-Rhône-Alpes (53%) sont en revanche deux régions avec un taux plus élevé** sur la transmission des informations d'aides possibles



Regards croisés alternants / CFA

Il existe un décalage entre les CFA et les alternants sur l'appréciation du niveau d'information.

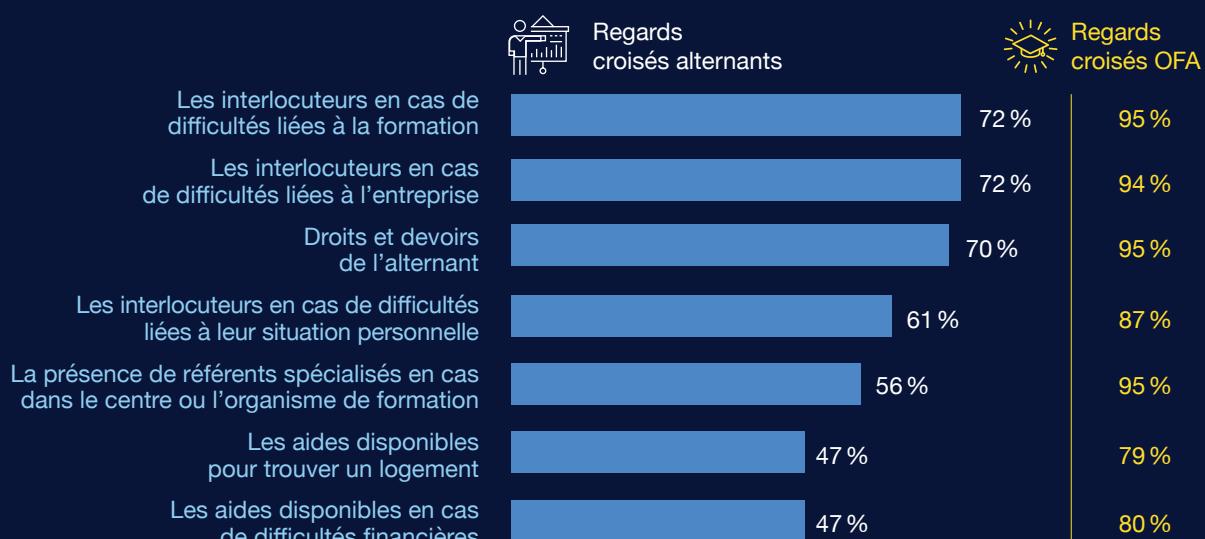
Ces derniers s'estiment globalement moins informés sur ces sujets que ce qu'en disent les organismes de formation.

L'écart de perception peut aller de 22 points jusque 39 points (ex : information sur la présence de référents spécialisés).

Les réponses sont toutefois cohérentes sur le type d'information le plus souvent partagé (interlocuteurs en cas de difficultés liées à leur formation, leur entreprise, droits et devoirs de l'alternant) et celles qui le sont moins (aides disponibles et aux interlocuteurs).

Figure 19 Informations relayées par l'organisme de formation à l'alternant par type

Volume de répondants à la question suivante : « Diriez-vous que votre centre de formation vous a suffisamment informé sur... » : 3 465 – Illustration avec la part des personnes ayant répondu par « oui » pour chaque item et comparaison avec les réponses des organismes de formation sur ces mêmes modalités.



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP.

B. La visite des CFA dans l'entreprise de l'alternant

Plus de la moitié des alternants (58%) ont déclaré que le CFA a réalisé une ou plusieurs visites dans leur entreprise, ce qui est une proportion relativement proche de celle exprimée par les entreprises (62%).

Ce taux est significativement supérieur dans certaines branches professionnelles :

- > « Boulangerie-pâtisserie » (74%)
- > « Fleuristes, vente et services des animaux familiers » (74%)
- > « Pâtisserie » (74% chacun), « boucherie » (73%)
- > « Coiffure et professions connexes » (70%)
- > « Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles (68%).

Et il est significativement inférieur dans les branches professionnelles suivantes :

- > « Notariat » (20%)
- > « Promotion immobilière » (40%)
- > « Avocats » (43%)
- > « Entreprises de services à la personne » (44%)
- > « Esthétique, cosmétique et enseignement technique et professionnel liés aux métiers »¹² (49%).

12. Pour la branche professionnelle de l'Esthétique cosmétique et enseignement technique et professionnel liés aux métiers, il existe un écart de perception avec les entreprises (dont le taux s'élève à 71%, soit 22 points de plus).

Par niveau de formation, on constate par ailleurs que les alternants qui préparent une formation de niveau 6 (Bac+3) et 7 (Bac+5) sont moins nombreux à déclarer que l'organisme de formation a réalisé une ou plusieurs visites dans leur entreprise (respectivement **45%** et **40%**).

Regards croisés entreprises / alternants / CFA

Les CFA sont plus nombreux à déclarer avoir rendu visite à leurs alternants en entreprise :

**58 %
des alternants**

ont déclaré que le CFA a réalisé une ou plusieurs visites dans leur entreprise,

**62 %
des entreprises**

disent avoir été visitées par les CFA,

**66 %
des CFA**

déclarent avoir visité l'entreprise dans laquelle le jeune effectue son alternance.

Il convient de souligner que la question posée était légèrement différente pour les CFA.

Si les CFA sont plus nombreux à déclarer avoir rendu visite à leurs alternants en entreprise, il convient de souligner que la question posée était légèrement différente. **80%** des CFA ont indiqué avoir rendu visite à plus de **90%** de leurs alternants en entreprise et **66%** ont indiqué avoir rendu visite à tous leurs alternants en entreprise.

4 – Comment se passent les interruptions de parcours de l'alternant ?

A. L'origine de la rupture

Lorsqu'il y a rupture du contrat d'alternance, elle est à l'initiative de l'alternant dans **55 %** des cas et résulte d'un commun accord dans près d'un cas sur trois (30%).

Cette moyenne peut cacher des variations possibles :

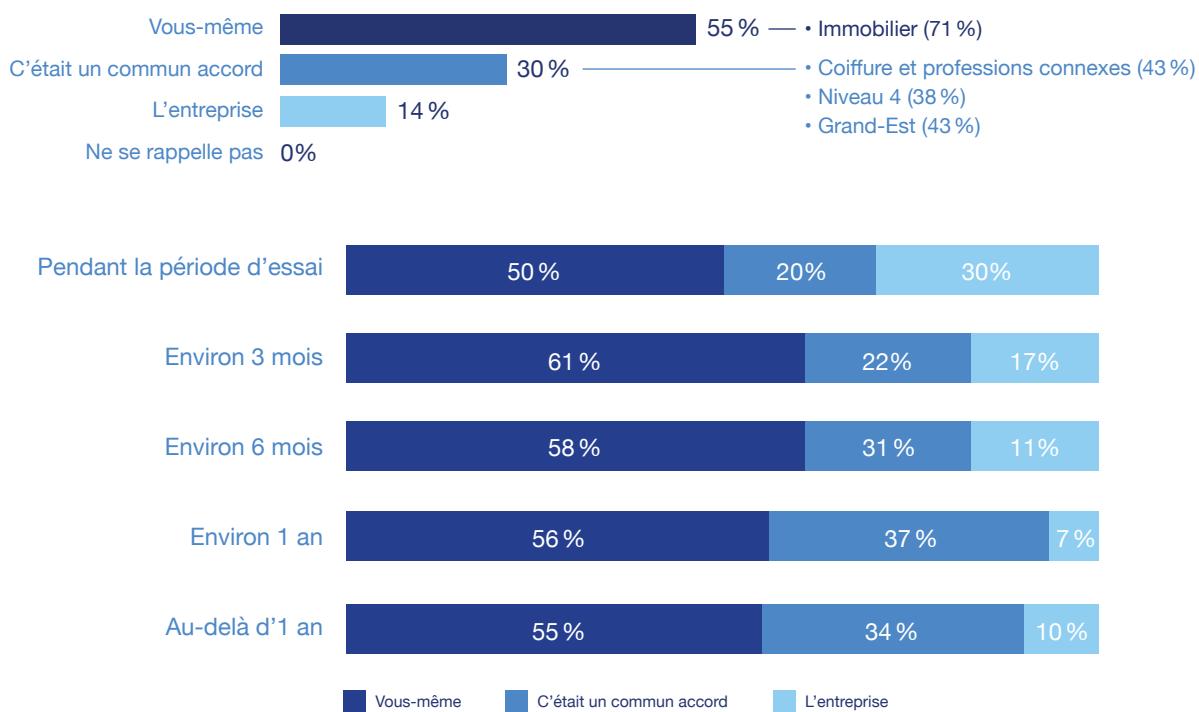
> **Par branche professionnelle**, comme par exemple avec l'Immobilier (**71 %** de rupture du contrat d'alternance à l'initiative de l'alternant) et la Coiffure et professions connexes (**43 %** de rupture résultant d'un commun accord),

> **Selon l'âge de l'alternant comme par exemple :**

- Pour les alternants de moins de 20 ans et ayant eu une rupture de leur contrat, relativement plus nombreux à l'avoir initié d'un commun accord (par rapport aux 21 ans et plus).
- Pour les 25 ans et plus, pour lesquels la part des ruptures à l'initiative de l'entreprise est plus importante (**23 %**, soit 9 points de plus que la moyenne).
- Selon la temporalité et l'origine de la rupture¹³ avec, par exemple, un taux de rupture à l'initiative de l'employeur surreprésenté durant la période d'essai et une part des ruptures résultant d'un commun accord surreprésentée lorsque la rupture intervient plus tardivement (un an ou plus).

13. Sur ce dernier aspect (temporalité de la rupture), il convient de souligner que 17% des ruptures ont eu lieu durant la période d'essai et 49% après un an de contrat ou plus.

Figure 20 et 21 | Origine et période de la rupture du contrat d'alternance



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP.

Clé de lecture : 55% des alternants ayant connu une rupture du contrat en alternance étaient à l'origine de celle-ci. Parmi les ruptures qui ont eu lieu pendant la période d'essai, 50% étaient à l'initiative de l'alternant.

Regards croisés entreprises / alternants / CFA

Pour les deux tiers des centres de formation, la rupture du contrat d'alternance résulte le plus souvent d'un commun accord (ce qui est nettement supérieur à ce qui est exprimé par les alternants et les entreprises¹⁴).

Le croisement des regards sur la question des interruptions de parcours montre une relative variabilité selon le public retenu :

> Sur le fait que l'origine de la rupture est liée à l'alternant :

**55 %
des alternants**
sont d'accord

**50 %
des entreprises**
sont d'accord

**29 %
des CFA**
sont d'accord

> Sur le fait que l'origine de la rupture est liée à l'entreprise :

**14 %
des alternants**
sont d'accord

**21 %
des entreprises**
sont d'accord

**6 %
des CFA**
sont d'accord

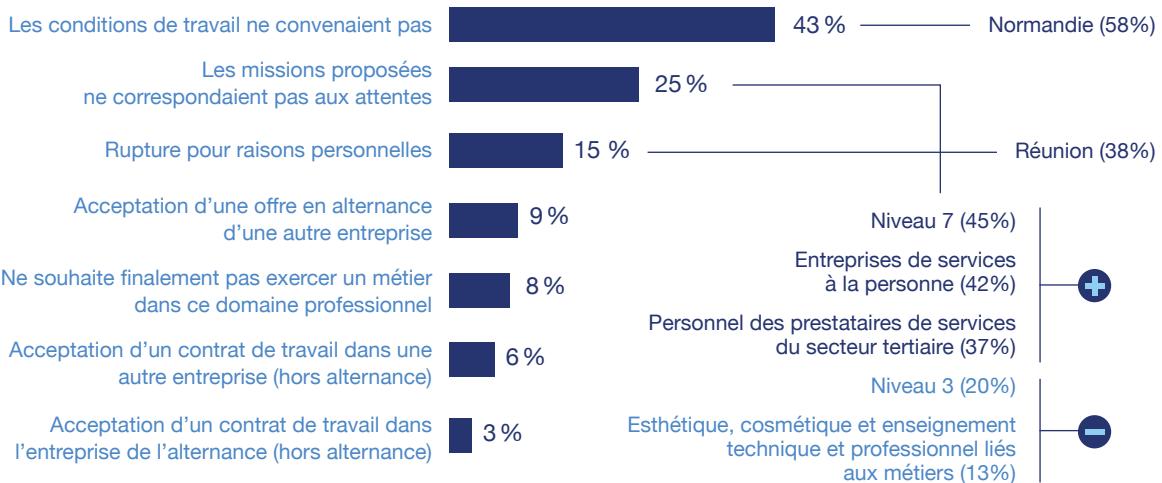
14. Note : la part des entreprises ne se souvenant plus de l'origine de la rupture du contrat est plus importante que pour les alternants (5% contre moins d'1%).

B. Les motifs de rupture

Les deux motifs de rupture les plus fréquemment évoqués par les alternants sont « les conditions de travail¹⁵ » (43%) et le fait que « les missions proposées ne correspondaient pas à ses attentes » (25%).

Figure 22 Origine de la rupture du contrat d'alternance

Réponses par « oui » pour chaque item proposé à la question suivante : « Parmi les situations suivantes, certaines sont-elles à l'origine de votre rupture de contrat ? » - Score total supérieur à 100 (possibilité de répondre oui à plusieurs items) – Rupture à l'initiative de l'alternant



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP.

Clé de lecture : 43% des alternants ayant eu une rupture de leur contrat à leur initiative ont mentionné, comme motif, que « les conditions de travail ne convenaient pas »

L'analyse fine des différents motifs de rupture permet de mettre en lumière l'impact de différents facteurs pouvant se combiner, en particulier :

- > Le fait de ne pas avoir eu d'expérience dans le secteur avant d'entrer en alternance,
- > Le fait de choisir l'alternance dans l'optique de « tester le métier »,
- > Le fait de rencontrer des difficultés dans le fait de trouver une entreprise,
- > Le choix d'un établissement de formation en raison de sa proximité géographique (« le centre le plus proche de chez vous »),
- > Le fait de se rendre en transport en commun à leur entreprise,
- > Le fait de préparer un diplôme de niveau 3.

Lors d'une rupture, le fait d'évoquer l'inadéquation entre les attentes de l'alternant et les missions proposées est nettement plus marqué chez les alternants préparant un diplôme de niveau 7 par rapport aux autres.

Lorsqu'il s'agit d'une rupture justifiée pour des raisons personnelles (15% des ruptures), celle-ci est significativement plus élevée parmi les alternants ayant eu des difficultés pour financer leur vie quotidienne (32% parmi ceux ayant répondu « oui, tout à fait ») et parmi ceux ayant rencontré des difficultés liées à la durée des temps de trajet pour se rendre à leur entreprise/leur organisme de formation (27% parmi ceux ayant répondu « oui, tout à fait »).

15. La proposition « les conditions de travail ne convenaient pas » était illustrée par plusieurs exemples : horaires, localisation et ambiance de travail.

Regards croisés entreprises / alternants

Les conditions de travail sont le premier facteur évoqué par les alternants pour expliquer la rupture du contrat (pour **43 %** d'entre eux) alors que, selon les entreprises, ce facteur n'intervient qu'en 4^{ème} position et pour **25 %** d'entre elles.



C. L'accompagnement post-rupture

65 % des alternants ayant connu une rupture de leur contrat en alternance ont ensuite cherché une nouvelle entreprise. Parmi eux, **90 %** ont réussi à trouver une nouvelle entreprise.

Regards croisés CFA / alternants

Selon les alternants, leur recherche d'une nouvelle entreprise suite à la rupture de leur contrat a été accompagnée par leur CFA dans **38 %** des cas.

Selon les CFA, en cas de rupture, les alternants sont systématiquement accompagnés dans leur recherche d'une nouvelle entreprise. Toutefois, cet accompagnement est à la demande des alternants selon **22 %** des CFA, ce qui peut expliquer pour partie l'écart avec les retours des alternants.



PARTIE 5

Quelle suite à l'alternance ?

1 – La proposition par l'entreprise d'un contrat pendant ou à la fin de l'alternance

Un peu plus de la moitié (51%) des jeunes interrogés déclarent avoir eu une proposition de contrat de travail de l'entreprise à la fin ou pendant la formation en alternance. Dans près de deux tiers (63%) des cas, il s'agissait d'une proposition de CDI. Sur ce dernier point, la différence de perception entre les alternants et les entreprises est assez significative (-26 points).

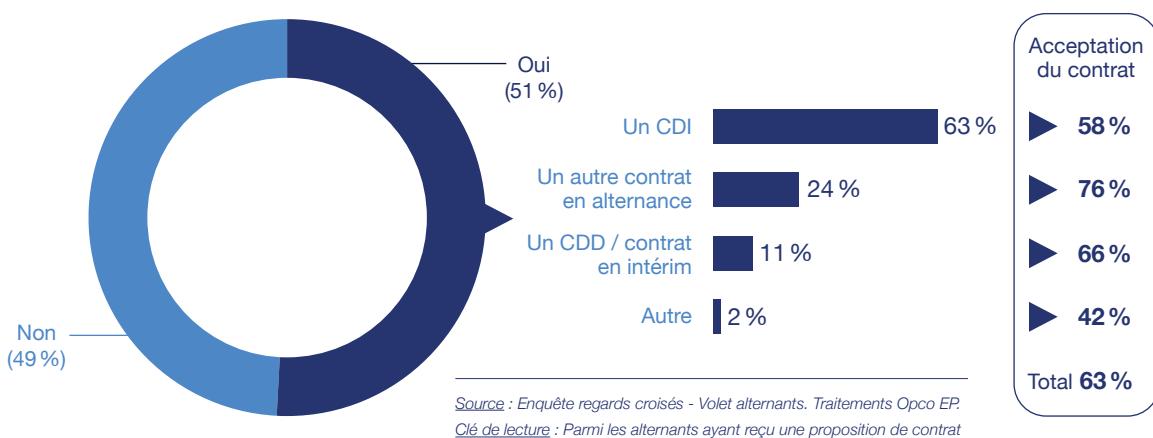
Cette part est significativement supérieure pour les jeunes des tranches 21-24 ans (55%) et 25 ans et plus (56%) et préparant une formation de niveau Bac+3 et plus. On retrouve assez logiquement les branches professionnelles qui ont davantage recours à ce type de profil, en particulier :

- > « Installation sans fabrication, entretien, réparation, dépannage de matériel aéraulique, thermique, frigorifique et connexes » (72%),
- > « Notariat » (70%),
- > « Cabinets dentaires » (62%),
- > « Maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes » (62%)
- > « Immobilier » (59%).

A l'inverse, le taux est moins important pour les branches professionnelles recherchant des profils plus jeunes et avec des niveaux de formation moins élevés comme la « Coiffure et professions connexes » (46%), « Boulangerie-pâtisserie » (44%) ou encore « Fleuristes, vente et services des animaux familiers » (33%).

Figure 23 Proposition de contrat à l'alternant

Volumes de répondants à la question suivante : « À la fin ou pendant votre formation en alternance, l'entreprise dans laquelle vous avez travaillé vous a-t-elle proposé un contrat de travail ou d'alternance ? » : 3465



Près de deux tiers (**63 %**) des alternants ayant reçu une proposition de contrat à la fin ou pendant leur formation en alternance l'ont acceptée. Pour les alternants, le fait de proposer un CDI ne semble pas être un facteur décisif dans le fait d'accepter la proposition de contrat reçue par l'entreprise : **58 %** des alternants ayant reçu une proposition de contrat en CDI l'ont acceptée, ce qui est inférieur de 8 points par rapport au taux observé auprès des alternants ayant reçu une proposition en CDD/en intérim.

Regards croisés entreprises / alternants / CFA

Il y a proposition d'un nouveau contrat pour un peu plus de la moitié (**51 %**) des alternants quand un peu moins de la moitié (**45 %**) des entreprises le déclarent.

Lorsqu'il y a proposition d'un contrat à l'alternant, près de deux tiers (**63 %**) d'entre eux disent l'accepter. Pour les entreprises, c'est plutôt un peu plus de trois quarts (**76 %**) des alternants qui l'accepteraient.

Pour les alternants comme pour les entreprises, près d'un tiers des contrats se concluent par une embauche dans l'entreprise du contrat. Pour les CFA, cette proportion est relativement supérieure (**48 %**), ce qui laisse penser qu'ils ont une perception plus favorable sur la continuité du parcours professionnel de l'alternant dans la même entreprise.

2 – La situation des alternants après la fin de l'alternance

Six mois après la fin de leur alternance, un peu moins de la moitié (**48 %**) est en emploi, un peu plus d'un tiers (**35 %**) est en formation et ceux restants sont sans emploi (**11 %**).

Parmi les alternants en emploi six mois après la fin de leur contrat (48 %) :

> **79 %** sont restés dans le même secteur d'activité

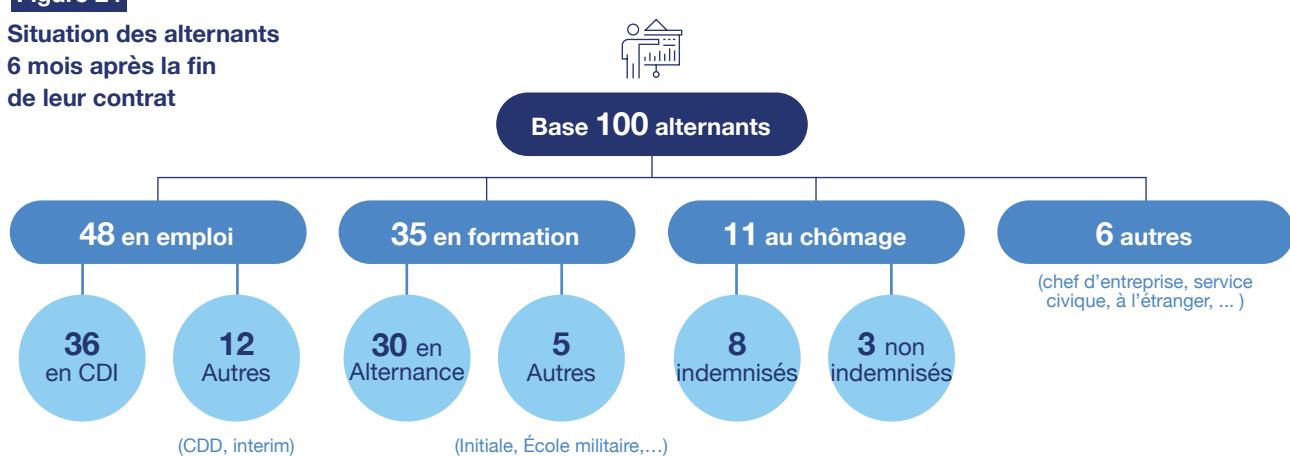
> **21 %** se sont dirigés vers un autre secteur d'activité pour différentes raisons :

- Volonté de découvrir autre chose (44%),
- Changement de secteur contraint lié à un changement de métier/d'employeur (34%)
- Volonté d'avoir de nouvelles conditions de travail (30%).

> **55 %** sont en emploi au sein de l'entreprise dans laquelle s'est déroulée l'alternance.

Figure 24

**Situation des alternants
6 mois après la fin
de leur contrat**



Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP.

Parmi les alternants en formation six mois après la fin de leur contrat (35 %) :

- > **33%** le sont au sein de la même formation dans laquelle s'est déroulée l'alternance (redoublement).
- > **40%** sont dans une nouvelle formation avec le souhait d'accéder à un diplôme/une certification de niveau supérieur.
- > **35%** l'expliquent par le souhait de compléter leur formation initiale et 21 % par le fait de changer de métier ou de secteur d'activité. 12 mois après la fin de leur alternance, **80 %** des alternants étaient dans la même situation qu'à 6 mois. Pour ceux qui ont vu leur situation évoluer (**20 %**), plus d'un sur deux (**56 %**) se trouvaient en emploi 12 mois après la fin du contrat et une sur cinq (**20 %**) en formation. Pour ceux qui étaient sans emploi à 6 mois, plus de la moitié (**57 %**) avaient réussi à accéder à un emploi six mois plus tard.

L'accès à l'emploi varie selon un certain nombre de variables dont :

- > **Les branches professionnelles :** Le taux d'alternants en emploi six mois après la fin de leur contrat est particulièrement élevé dans les branches « Cabinets dentaires » (**84 %**), « Personnel des cabinets médicaux » (**72 %**), « Installation sans fabrication, entretien, réparation, dépannage de matériel aéraulique, thermique, frigorifique et connexes » (**70 %**) et « Pharmacie d'officine » (**70 %**). Dans d'autres branches, nous retrouvons une majorité d'alternants en formation six mois après la fin de leur contrat (comme dans la « pâtisserie » avec **51 %**). Enfin, certaines branches professionnelles concentrent moins d'alternants sans emploi six mois après la fin de leur contrat, comme dans l'immobilier (**5 %**).
- > **Le domaine d'activité professionnelle :** **68 %** des alternants des « activités libérales » étaient en emploi 6 mois après la fin de leur contrat en alternance. Parmi les alternants des « activités artisanales » :
 - **42 %** étaient en emploi 6 mois après la fin de leur contrat en alternance
 - **40 %** étaient en formation
- > **Le niveau de formation :** Les alternants ayant préparé un diplôme de niveau 4 (BAC) ou 7 (Bac+5) sont significativement plus nombreux à être en emploi six mois après la fin de leur contrat (respectivement **66 %** et **61 %**). Par ailleurs, les alternants préparant un diplôme de niveau 3 (niveau CAP) sont relativement plus nombreux à être sans emploi six mois après la fin de leur contrat (**13 %**). À l'inverse, **6 %** des alternants ayant préparé un diplôme de niveau 6 étaient dans cette situation.
- > **La région géographique :** Si peu d'écart significatifs sont constatés sur le taux d'insertion des alternants en emploi ou en formation six mois après la fin de leur contrat, des différences plus importantes sont observables sur la part des alternants sans emploi. Celle-ci s'élève à **13 %** en Ile-de-France, alors qu'elle s'élève à **7 %** en Auvergne-Rhône-Alpes.



PARTIE 6



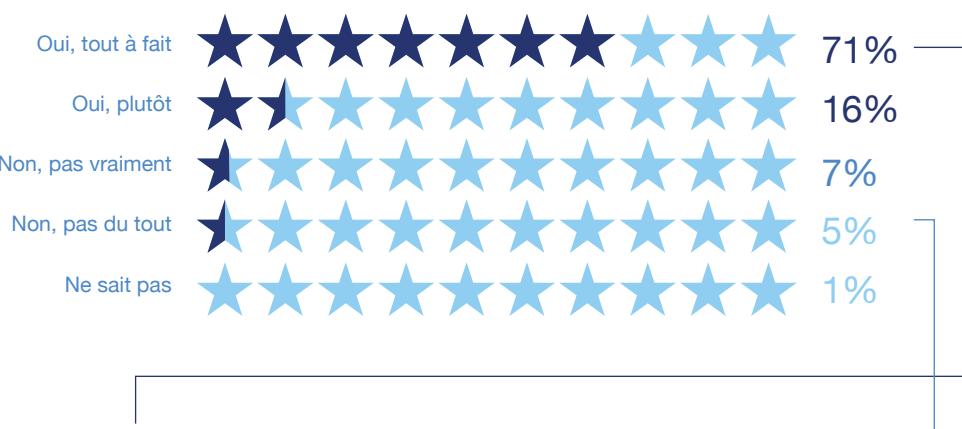
Quelle satisfaction, quels retours d'expérience ?

Près de neuf alternants sur dix (87%) déclarent que le fait d'avoir eu une expérience en alternance leur ont permis d'évoluer plus rapidement dans leur projet professionnel. Ce taux est toujours supérieur à 50% quel que soit le profil de alternants.

Les alternants ayant connu une rupture de leur contrat sont également très majoritaires à estimer que cela leur a permis d'évoluer rapidement dans leur projet professionnel (78%).

Figure 25 Perception de l'impact de l'alternance sur l'évolution du projet professionnel

Volume de répondants à la question suivante : « Pour conclure, pensez-vous que le fait d'avoir eu une expérience en alternance vous a permis d'évoluer plus rapidement dans votre projet professionnel ? » : 3465



- Installation sans fabrication, entretien, réparation, dépannage de matériel aéronautique, thermique, frigorifique et connexes (86%)
- Notariat (82%)
- Maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de TP, de bâtiment et de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes (81%)
- Immobilier (77%)
- Niveau 6 (78%)
- Raison choix alternance : avoir un salaire pendant ses études (73%)
- Niveau visé : Brevet de maîtrise -bac +2 (82%)
- Niveau visé : Master 1 ou 2 (80%)

- Cabinets dentaires (10%)
- Niveau 5 (7%)
- Raison choix alternance : poussé par mes parents ou proches (10%)

Source : Enquête regards croisés - Volet alternants. Traitements Opco EP
clé de lecture : Pour 71% des alternants, le fait d'avoir eu une expérience en alternance a tout à fait permis d'évoluer plus rapidement dans leur projet professionnel.

